

La Lettre

du Service Commun Recherche et Valorisation

Sommaire

Éditorial

ÉTUDES DOCTORALES

- Dossier Spécial : Les Etudes doctorales à Dauphine
- L'association Bernard Gregory : une aide pour les docteurs
- Nouveau Chapitre de la Thèse®
- Les Ecoles Doctorales Dauphinoises prennent la parole au SERI
- Prix de la Chancellerie des Universités de Paris pour l'année 2008
- Des offres de Cifre en ligne
- Mécénat de doctorat des entreprises/un nouveau décret

RECHERCHE ET VALORISATION

- Gestion des contrats de recherche
- Partenariat universités/organismes de recherche : un nouveau rapport pour éclairer la mise en place de la LRU
- Comités de sélection des enseignants-chercheurs
- Axa se dote d'un Fonds pour la recherche
- Propriété intellectuelle :
. Des recommandations européennes et nationales
- Leçon inaugurale du Professeur William Megginson
- Dauphine dans les projets ANR
- Le dispositif du Crédit d'Impôt Recherche simplifié et amplifié
- Recherche européenne - 7^e PCRD (2007-2013) : Appels à propositions ouverts
- Premier projet du 7^{ème} PCRD à Dauphine
- Dauphine à la Villa Finally...
- Alliance Paris Universitas-Projet Parinov
- Nominations...

COUP DE PROJECTEUR SUR ...

- Publications :

ÉDITO

Voici venu le mois de mai et la période des recrutements. A l'issue de la session actuelle de recrutements, les Commissions de Spécialistes laisseront la place, pour les prochains recrutements, aux Comités de Sélection instaurés par la loi LRU.

Je souhaite saisir cette occasion pour remercier l'ensemble des membres de ces commissions pour l'énorme travail accompli et pour celui qui reste à accomplir au cours des prochaines semaines.

Les changements législatifs et le contrat quadriennal nous ont conduit à amorcer une réflexion quant aux conditions d'accueil de nos jeunes collègues et par là même de l'attractivité de notre université. Notre projet de contrat quadriennal, acté par nos conseils, prévoit ainsi un service allégé pour les maîtres de conférence nouvellement recrutés (l'allègement pouvant aller jusqu'à 50% du temps de référence, soit 96h équivalent TD) au cours de leurs deux premières années à Dauphine. Un allègement de 30% pourrait également être octroyé au cours de la troisième année.

Afin que ces décisions puissent d'ores et déjà être effectives et cela avant même la négociation du nouveau contrat quadriennal et avant donc l'obtention, le cas échéant, de moyens en conséquence, un dispositif transitoire co-financé par l'Université et par les Départements, Centres de Recherche ou Chaires qui le souhaitent est en cours de mise en place.

Ces dispositions s'inscrivent dans un cadre contractuel exigeant : les jeunes Maîtres de Conférences bénéficiant de ces aménagements conséquents devront utiliser le temps ainsi dégagé pour s'investir dans une activité de recherche productive. Il est à signaler que le projet de contrat quadriennal propose de nombreuses autres incitations à l'intention de l'ensemble du corps professoral dauphinois et nous avons la ferme volonté de mobiliser les moyens nécessaires au renforcement de notre production de recherche.

La qualité de l'enseignement et de la recherche à l'Université Paris-Dauphine est largement fonction de la qualité de son corps professoral. Par conséquent, le recrutement est une priorité fondamentale et une responsabilité partagée par tous les membres du corps professoral. Nous nous devons à la fois de donner à chaque nouveau collègue les moyens de s'épanouir dans ses activités d'enseignement et de recherche mais également de veiller à recruter des collègues en mesure de répondre aux critères de plus en plus exigeants de la concurrence nationale et internationale.

Elyès JOUINI

Vice-président du Conseil Scientifique

La Lettre du SCR

Journal d'information du Service Commun Recherche et Valorisation

N°4 – Mai 2008

Responsables de la publication : Elyès Jouini

Responsable de la rédaction : Valérie Fleurette - Mise en page et conception : Anne-Laure Chagnon

Équipe de rédaction : Bruno Balbastre, Michelle Berthou, Édith Buser, Anne-Laure Chagnon, Vincent Chevance,

Valérie Fleurette, Joël Monéger et Anne Poix

<http://www.dauphine.fr/fr/recherche-et-valorisation.html>

ÉTUDES DOCTORALES

DOSSIER SPÉCIAL

LES ETUDES DOCTORALES A DAUPHINE

"La **formation doctorale** est organisée au sein des **écoles doctorales**. Elle consiste en une **formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation**, qui peut être accomplie en formation initiale ou continue. Elle constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du **grade de docteur**" (*extrait de l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale*)....



L'ASSOCIATION BERNARD GREGORY : UNE AIDE POUR LES DOCTEURS



Créée en 1980, l'Association Bernard Gregory a pour mission

☞ de promouvoir la formation par la recherche dans le monde socio-économique

☞ d'aider à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines.

l'ABG offre ainsi des services :

Aux docteurs

- Un réseau de 117 antennes en France et à l'étranger accompagne individuellement environ 1 500 jeunes docteurs par an dans la construction de leur projet professionnel, dans la rédaction de leur CV orienté vers le secteur non académique, et les suit jusqu'au recrutement.
- Diffusion d'offres d'emploi en France mais également dans d'autres pays. En 2007, l'ABG a publié sur son site web 4090 offres d'emploi (hors thèses au nombre de 2671) (en hausse de 23% par rapport à 2006).
- Journal trimestriel "Docteurs & Co" (10 000 abonnés).
- Le Nouveau Chapitre de la Thèse®, un programme novateur de valorisation des compétences qui permet aux doctorants d'analyser leur thèse en termes de projet et d'en dégager les compétences professionnelles acquises. 1400 doctorants issus de 180 écoles doctorales en ont bénéficié entre 2002 et 2007. (cf. p. 2)
- La mise en place début 2008 du réseau des anciens et d'un site dédié. Plus de 1000 inscriptions à ce jour.
- Ateliers « Corporate Personal Presentation » : l'ABG organise, 1 à 2 fois par mois, des ateliers en langue anglaise de soutien à l'insertion dans le

privé. 17 sessions organisées en 2007 ont concerné 130 jeunes doctorants

Aux entreprises

- CV thèse : plus de 2000 candidats présents à un moment quelconque de l'année en 2007.
- 5162 CV ont été transmis aux entreprises en 2007.
- Des services personnalisés aux entreprises adhérentes de l'ABG : alerte aux nouveaux CV, présélection de candidatures, club des entreprises sur les bonnes pratiques en matière de recrutement et de gestion des carrières des docteurs...
- Des supports de communication (site web, journal) qui permettent aux entreprises de se faire connaître des jeunes docteurs.

Plus d'information : <http://www.abg.asso.fr/>



NOUVEAU CHAPITRE DE LA THESE® Programme de Valorisation des Compétences



Un accompagnement professionnalisant et non académique pour permettre aux doctorants de préparer leur insertion professionnelle en faisant le point sur leurs compétences et leur projet professionnel.



Constat

La formation doctorale constitue une première expérience professionnelle qui permet d'aborder non seulement la carrière de chercheur dans le milieu académique, mais aussi tous types de métiers nécessitant une forte capacité d'innovation, et ce dans tous les secteurs socioéconomiques, publics ou privés.

Objectifs

Les doctorants sont amenés par une réflexion personnelle à :

- ☞ Analyser leur thèse dans une optique de projet professionnel
- ☞ Mettre en valeur leurs compétences professionnelles transversales
- ☞ Présenter leur travail de recherche à des acteurs du monde socio-économique
- ☞ Identifier des perspectives d'insertion professionnelle

Modalités pédagogiques

☞ Accompagnement individualisé assuré par un "mentor", consultant en ressources humaines et spécialiste du recrutement.

✍ Rédaction d'un document de synthèse (le "nouveau chapitre") et présentation devant un public de non-spécialistes.

✍ Formation courte et souple, équivalant à une semaine de travail répartie sur trois mois.

✍ Démarche pédagogique cadrée par un cahier des charges défini par l'Association Bernard Gregory, spécialiste de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs.

Appel à candidatures

En octobre de chaque année, un appel à candidatures est lancé, via les écoles doctorales, aux doctorants de toutes disciplines susceptibles de soutenir leur thèse dans l'année en cours. La gestion des candidatures est assurée par l'ABG.

Financement

Le financement est assuré par les écoles doctorales avec la contribution du ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, de grands organismes et par des collectivités territoriales.

Pour en savoir plus :

Web : <http://www.abg.asso.fr/nct>

E-mail : Thao.Lang@abg.asso.fr ou

Gerard.Matricali@abg.asso.fr



LES ECOLES DOCTORALES DAUPHINOISES PRENNENT LA PAROLE AU SERI



Nicolas Berland, Directeur adjoint de l'EDOGEST, participera à la conférence/table-ronde « **Directeurs d'école doctorale & directeurs des ressources humaines : une même ambition pour la formation des chercheurs** » organisée par le service CIFRE de l'ANRT, le **jeudi 5 juin prochain de 14h30 à 15h15, salle Asie 1, lors du Salon Européen de la Recherche et de l'Innovation (SERI)*** à Paris Expo.

- *Quels sont les enjeux communs des politiques de formation doctorale et de recrutement des chercheurs en entreprises ?*

- *Existe-t-il une cohérence entre les compétences attendues par les entreprises et celles acquises au cours des années de thèse ?*

Telles sont les questions qui seront abordées au cours du débat entre deux directeurs d'école doctorale et deux DRH :

- Nicolas BERLAND, Directeur adjoint de l'Edogest, Université Paris Dauphine

- Jean CHAMBAZ, Vice-président recherche et directeur de l'institut de formation doctorale, Université Pierre et Marie Curie

- Erik LELEU, DRH du Groupe VINCI

- Corinne MARGOT, DRH de SOITEC.

* Le SERI en bref :

Pour sa 4^{ème} édition qui se tiendra du **5 au 7 juin 2008** à Paris Expo/Porte de Versailles, le SERI a pour ambition de rassembler, cette année encore, **tous les acteurs du monde de la recherche et de l'innovation**, d'apporter un panorama complet de l'offre aux visiteurs issus de tous les secteurs de l'industrie, de la finance, de l'éducation, des institutions... à travers des conférences et des ateliers.

L'Édition 2007 du SERI avait rassemblé 230 exposants, 24 277 visiteurs passionnés et avertis.

La **Finlande** en sera **l'invitée d'honneur**. La politique de recherche finlandaise est considérée comme un modèle du transfert de technologies. Grâce à un effort soutenu des industries privées, le financement de la R&D était de 5,8 milliards d'euros en 2006, soit 3,45 % du PIB, chiffre nettement supérieur aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. En effectif de chercheurs rapportés à la population active, elle se situe au premier rang mondial, avec un rapport de 16 pour 1 000.

Plus d'information à :

<http://www.salon-de-la-recherche.com/?vf=1>

et

Pour recevoir une **invitation gratuite** : <http://www.salon-de-la-recherche.com/1/recevoir-une-invitation-gratuite.html>

Moment fort du SERI 2008 : **Les Rendez-Vous de l'Emploi**. Cette opération, organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche offre notamment aux doctorants et aux docteurs, l'opportunité de saisir un profil en ligne et de postuler aux offres des recruteurs participant à l'opération, qui recherchent des candidatures de jeunes diplômé(e)s et/ou de scientifiques de haut niveau afin de pourvoir des postes vacants au sein de leur société.

Pour bénéficier de ce service **entièrement gratuit**, il suffit de s'inscrire à l'adresse suivante :

<http://www.rendezvouemploi.com/>



PRIX DE LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS POUR L'ANNEE 2008

Dans notre premier numéro, en avril 2007, nous vous avons informé de la distribution par la Chancellerie des universités de Paris, au titre de l'année 2007, de bourses et de prix provenant notamment de dons et legs consentis à l'ancienne université de Paris ou à certains anciens établissements d'enseignement supérieur d'Île de France.

Pour l'année 2008, la Chancellerie des Universités de Paris ne distribuera pas de bourses. Seuls 50 prix portant le nom de Prix de Chancellerie, seront décernés au titre de l'exercice budgétaire 2008, à des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année civile 2007 (et ayant été proposé pour le prix de thèse par leur jury).

Ces prix d'un montant unitaire de 10.000 € ont pour finalité de récompenser l'excellence de la valeur universitaire et scientifique d'une thèse de doctorat soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution. Ils sont décernés dans le cadre des disciplines désignées ci-après :

- . Droit et sciences politiques
- . Sciences économiques et gestion
- . Médecine
- . Sciences
- . Lettres et sciences humaines
- . Pharmacie

Les propositions émanant des établissements seront soumises, par discipline, à un jury nommé par le Recteur. Ces jurys pourront faire appel aux avis les plus autorisés et, s'ils le jugent nécessaire, organiser un entretien avec certains candidats dans le courant du mois d'octobre.

Plus d'informations sur les modalités de candidatures peuvent être obtenus auprès de **Vincent Chevance, Pôle recherche et thèses, bureau A .404**. (Date limite de retour des dossiers : **le 20 mai** ; ceux-ci seront ensuite examinés par le conseil scientifique de l'université pour sélectionner les candidats car seules trois candidatures maximum par établissement pour un même prix sont autorisées et parce que, dans le cas où plusieurs prix coexistent pour une même discipline, chaque candidat ne peut être proposé que pour un seul de ces prix.)

Les dossiers doivent comprendre un seul exemplaire de la thèse ou de l'ouvrage proposé et quatre exemplaires :

- du résumé très complet de la thèse ou de l'ouvrage en une vingtaine de pages,
- du rapport de soutenance,
- du C.V. du candidat accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité,
- de toutes notes d'appréciation concernant ce travail.



DES OFFRES DE CIFRE EN LIGNE



Le service CIFRE de l'ANRT a lancé en février un nouveau service **de mise en relation à destination des étudiants, des entreprises et des laboratoires de recherche**.

Des **offres de CIFRE** (cf. détails de la procédure CIFRE en p.6 de la Lettre N°2 de Juillet 2007) sont déposées par les entreprises et librement consultables en ligne :

http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/offres_accueil.jsp?in dex=2.

Les étudiants peuvent répondre directement en ligne aux offres des entreprises. La consultation des offres peut se faire par entreprises, par disciplines, ...



MECENAT DE DOCTORAT DES ENTREPRISES / UN NOUVEAU DECRET

Le décret n°2008-390 du 24 avril 2008 d'application de la loi LRU relatif au **mécénat de doctorat des entreprises** a été publié au journal officiel du 25 avril 2008. Il fixe les conditions dans lesquelles **les écoles doctorales proposent des projets de thèse au mécénat de doctorat des entreprises**.

Les écoles doctorales choisissent et rendent publics les projets de recherche entrant dans le champ du mécénat de doctorat des entreprises.

- « Peuvent prétendre au mécénat de doctorat des entreprises, les projets de recherche doctorale conduits par des personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur autorisé à délivrer le diplôme national de doctorat ou associé à l'école doctorale et préparés au sein d'une unité ou équipe de recherche reconnue à la suite d'une évaluation nationale. »

- « L'entreprise contribue au financement de la recherche doctorale par un versement effectué, pour le compte de l'école doctorale, soit auprès de l'établissement autorisé à délivrer le diplôme national de doctorat ou de l'établissement associé à l'école doctorale dans lequel est inscrit le doctorant dont le projet de recherche doctorale, choisi par l'école doctorale, fait l'objet du mécénat de doctorat, soit auprès de la fondation universitaire créée au sein de cet établissement. »

Pour plus de détails voir le décret :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=J ORFTEXT000018693202&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693202&dateTexte=)



RECHERCHE ET VALORISATION

GESTION DES CONTRATS DE RECHERCHE

Environ 25 personnes concernées par la gestion des contrats de recherche à Dauphine (centres de recherche, division des ressources humaines, division financière, service recherche et valorisation ...) se sont réunies le 25 mars dernier pour faire le point sur **les procédures actuellement en place et confronter les différentes situations et pratiques en vigueur dans les centres de recherche**.

➤ Les **missions du Pôle Valorisation du Service recherche et valorisation** (cf. lettre N°2 de Juillet 2007) réalisées en lien étroit avec le(s) chercheur(s) et les secrétaires des centres, ont été rappelées :

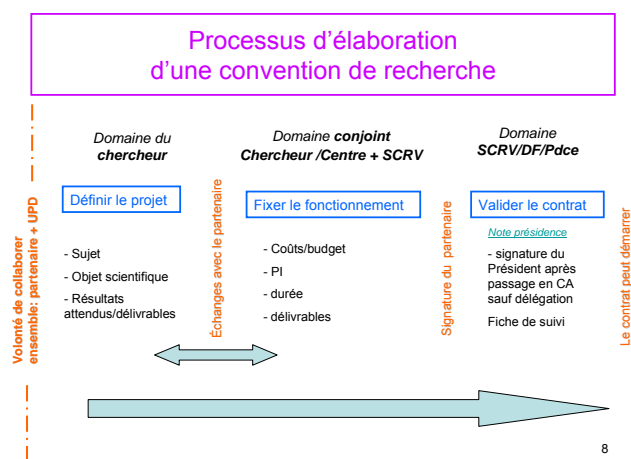
- **Aide aux réponses à Appels à Projets**
 - nationaux (ANR, Pôles de compétitivité, Ministères, ...)
 - européens (PCRD, COST, ...)
 - internationaux (CMCU, COFECUB, ...)

- **Rédaction et négociation des contrats de recherche nationaux et internationaux en lien avec les partenaires :**

- contrats de recherche avec partenaires publics et privés dont Cifre
- édition (contrat d'édition, aide à la publication)
- contrat de transfert de technologie et de savoir faire
- chaires
- ...

- **Aide à la création d'entreprises innovantes**
- **Soutien pendant la durée de vie du contrat et lors de la clôture**

➤ **Le processus d'élaboration d'un contrat de recherche** a été présenté en distinguant les rôles respectifs des centres de recherche, du service recherche et valorisation et du partenaire :



➤ **Pendant la durée de vie du contrat et jusqu'à la fin du contrat**, la gestion et le suivi sont assurés par le centre de recherche avec le soutien, si nécessaire, du Service Recherche et Valorisation :

- embauche de personnels chercheurs contractuels (en lien avec la Division des Ressources Humaines)
- compte-rendu d'activités scientifiques
- compte-rendu financier (en lien avec la Division Financière)
- ...

Il y a seulement

- ☞ **Interventions du Service Recherche et Valorisation :**
 - si **modifications des termes du contrat initial** (budget, durée ...)
 - pour tout autre document nécessitant la **signature du Président**

Le souhait de réitérer, sur une base tri-annuelle, ce type de réunion permettant de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des contrats de recherche a été émis. Une **seconde rencontre** devrait donc être organisée par le Service Recherche et Valorisation en **juin** prochain.

MECENAT DE DOCTORAT DES ENTREPRISES / UN NOUVEAU DECRET

Voir en p. 4



PARTENARIAT UNIVERSITES/ORGANISMES DE RECHERCHE : UN NOUVEAU RAPPORT POUR ECLAIRER LA MISE EN PLACE DE LA LRU

François d'Aubert, ancien ministre délégué à la recherche, a remis le 16 avril à Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, son rapport sur le **nouveau partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche**.

La ministre a retenu deux orientations sur lesquelles elle va engager une concertation :

- **rééquilibrer le partenariat entre les universités et les organismes** (mise en place d'une convention cadre de partenariat, harmonisation des règles en matière de ressources humaines, simplification de la signature des publications scientifiques...),

- **et simplifier fortement les règles de gestion** (limiter à deux les tutelles scientifiques, mandat de gestion unique, alignement des procédures d'achat et toutes les règles, financières, fiscales et comptables sur le régime le plus simple et le plus efficace, mettre en cohérence les systèmes d'information et développer l'interopérabilité) afin de rendre du temps de recherche aux chercheurs.

Plus de détails dans le rapport téléchargeable à : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21220/renouveler-le-partenariat-entre-les-universites-et-les-organismes-de-recherche.html>



COMITES DE SELECTION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Le **décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs** est paru au JO du 12 avril 2008. Pris en application de l'article 25 de la loi LRU (cf. lettre N°3 de Novembre 2007), il renouvelle les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs.

Il modifie le **décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs** et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences en **créant notamment un chapitre II intitulé les comités de sélection**.

Il édite également des **dispositions relatives aux maîtres de conférences et aux professeurs d'universités**.

Les **dispositions du présent décret sont applicables (article 17 du décret) aux recrutements, mutations et détachements :**

- 1°/ Dans les emplois à pourvoir dans les universités ayant procédé avant le 1er mars 2008 à l'installation de leur nouveau conseil d'administration en application du II de l'article 43 de la loi du 10 août 2007 ;

- 2°/ Dans les emplois dont l'avis de vacance est publié postérieurement à la publication de ce décret dans les établissements publics d'enseignement supérieur, autres que les universités, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dispositions en vigueur à la date de publication du présent décret continuent, sous réserve des dispositions de l'article 18 (abrogation des commissions de spécialistes), de s'appliquer aux autres procédures de recrutement, de mutation et de détachement.

Enfin, il **abroge (article 18 du décret) à compter du 11 août 2008 le décret n° 88-146 du 15 février 1988 relatif aux commissions de spécialistes.**

Les comités de sélection se substitueront en effet aux commissions de spécialistes jusqu'ici en place. **Un comité de sélection sera mis en place pour chaque emploi d'enseignant-chercheur créé ou déclaré vacant.**

Ses membres (entre 8 et 16 enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui postulé par l'intéressé et pour moitié au moins extérieurs à l'établissement) seront proposés par le président de l'université, après avis du conseil scientifique qui représente les disciplines et les orientations scientifiques de l'établissement, et nommés par le conseil d'administration de l'établissement siégeant en formation restreinte aux représentants des enseignants-chercheurs. Les comités créés en vue de pourvoir un emploi de maître de conférences sont composés à parité de maîtres de conférences et assimilés et de professeurs des universités et assimilés.

Dispositions propres aux maîtres de conférences et professeurs d'université

Maîtres de conférences :

Titularisation d'un maître de conférences stagiaire : avis du conseil scientifique (suppression de la saisine de la commission de spécialiste),

Changement de discipline : avis favorable du conseil scientifique (suppression avis de la commission de spécialiste),

Détachement dans le corps des maîtres de conférences : l'intégration dans le nouveau corps se fait après avis du conseil scientifique (plus sur proposition de la commission de spécialistes).

Professeurs des universités :

Recrutement au titre de l'article 49-3 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 : dispense de l'inscription préalable à la qualification,

Changement de discipline : avis favorable du conseil scientifique (suppression avis de la commission de spécialiste),

Détachement dans le corps des professeurs d'université: l'article 14 du décret 2008-333 énonce trois catégories de fonctionnaires.

Une dizaine d'universités ont déjà entrepris d'installer leurs comités dont Cergy, Marne la Vallée, Aix - Marseille III

Plus de détails en consultant le texte du décret :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3D3E5DF6DE75036378D11568CD9346BB.tpdjo14v_2?cidTexte=LEGITEXT000018624587&dateTexte=20080430



AXA SE DOTE D'UN FONDS POUR LA RECHERCHE

Avec **100 millions d'euros sur 5 ans** attribués au financement de la recherche, Le Fonds AXA pour la Recherche,

- ▶ Apporte **son soutien aux institutions**, via des **dotations en capital** ou la **création de chaires perpétuelles**, ou la **création de chaires limitées dans le temps**.
- ▶ Apporte **son soutien aux individus** en décernant annuellement **deux Prix AXA pour l'innovation** et en attribuant **des bourses aux chercheurs (doctorants et post-doctorants)**, ainsi qu'en finançant des CIFRE.
- ▶ Est à l'initiative d'**appels à projets**.
- ▶ Encourage **la diffusion de la recherche**.

Seules les institutions de recherche référencées auprès du Fonds sont habilitées à répondre aux appels d'offres et à candidature. C'est la cas de **Dauphine** qui **est officiellement référencée. Toutes les demandes et réponses devront être transmises via le Vice président du Conseil Scientifique**. Aucune candidature individuelle ne pourra être prise en considération.

Le Fonds n'a pas de personnalité juridique distincte de celle d'AXA. Le Fonds est constitué de plusieurs organes :

- **L'Equipe du Fonds** est l'interlocuteur des institutions candidates à un financement : elle reçoit les dossiers de candidature et assure le suivi des projets retenus.
- le **Conseil Scientifique**, présidé par **Ezra Suleiman**, Professeur de Sciences Politiques et Directeur du Centre d'Etudes Européennes - Université de Princeton, Etats-Unis, a pour mission de sélectionner les projets qui bénéficieront d'un financement. Il s'appuie sur les évaluations d'un réseau d'Experts mondialement reconnus dans leur discipline.
- Le **directoire du groupe AXA**, sur recommandation du Conseil Scientifique décide in fine de l'attribution des fonds alloués.

Les bourses

Le Fonds AXA pour la Recherche attribue chaque année des bourses de post-docs, des bourses de thèses ainsi que des CIFRE.

• **Le 1^o appel à candidature** à des **bourses de post-doctorats** s'est déroulé du 1 au 30 avril 2008. **Dauphine a déposé 3 candidatures.**

Un **second appel à candidature à des bourses de post-doctorats est prévu du 2 juin au 1 juillet.**

Au total, **15 bourses de post-doctorat** seront attribuées en 2008.

• **L'appel à candidature à des bourses de doctorants** a ouvert à **le 15 mai (jusqu'au 15 juin).** **30 bourses de doctorat** seront ainsi décernées chaque année en deux vagues de candidatures. Les candidatures sont déposées par les institutions de recherche dont dépend le laboratoire d'accueil dans lequel s'effectuera le doctorat.

Le Fonds finance des projets consacrés aux mutations majeures du monde contemporain et à leur impact et risques associés sur l'homme et l'environnement.

Cette approche concernera exclusivement les 4 champs suivants :

- Finance et économie
- Sciences
- Technologies
- Sciences sociales

La durée de financement de la thèse est de 3 ans, sous condition de renouvellement annuel.

Le master doit avoir été obtenu au cours de l'année civile marquant le commencement de la thèse. Le candidat doit avoir moins de 26 ans à la fin de l'année civile de son inscription en thèse.

Les candidatures sont déposées par les institutions qui accueilleront les doctorants. À ce titre, aucune sollicitation individuelle par les étudiants en master n'est acceptée. Les candidatures sont examinées par un comité d'experts.

Critères de sélection :

1. **L'excellence académique du candidat**, jugée d'après la qualité des résultats de master et l'excellence du cursus antérieur
2. **L'originalité** du projet de thèse, sa **faisabilité** (accès aux ressources,...), **l'impact** de ses résultats potentiels
3. **L'envergure internationale du laboratoire** de recherche d'accueil

Les candidatures devront être adressées à M. E. Jouini pour le 5 juin 2008 au plus tard.

Un **second appel à candidatures** sera ouvert **du 20 juin au 20 juillet.**

Les chaires

Chaque année, **deux à quatre chaires thématiques**, d'un montant de **250 000 euros chacune**, sont attribuées à une institution de recherche pour une période de **3 à 5 ans**.

Ces chaires peuvent :

- Financer un **programme de recherche** (accueil de professeurs visiteurs, mobilité de chercheurs appartenant à l'institution de recherche dotée, organisation de groupes thématiques, organisation de conférences, de forums, programmes de diffusion de la recherche, etc.)

et/ou

- Rémunérer un ou deux **titulaires**

Sont éligibles les institutions de recherche d'**excellence** et d'**envergure internationale** localisées dans l'un des pays membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays associés au sens du 7^e PCRD.

Les candidatures sont déposées par les institutions de recherche, et les dossiers traités au fil de l'eau.

Les candidatures sont évaluées par le Conseil Scientifique avant qu'une évaluation indépendante et anonyme ait lieu.

Les principaux critères qui permettront l'évaluation scientifique et académique de votre dossier sont :

1. **L'excellence académique** des titulaires et/ou du programme proposé
2. **L'originalité**, le **caractère innovant** du projet de chaire

Auxquels s'ajoutent d'autres critères secondaires :

1. L'ouverture internationale
2. La contribution au renforcement de réseaux européens (usage optimisé des ressources européennes dans une approche d'intégration régionale)
3. L'interdisciplinarité (valorisée mais non discriminante)
4. La qualité organisationnelle et budgétaire du projet (structuration, cohérence, équilibre)
5. Le pilotage de l'interaction réciproque entre le monde académique et celui de l'entreprise.

Les prix

Le Fonds AXA pour la Recherche décerne chaque année Deux prix, l'un de ces deux prix sera remis obligatoirement à un jeune chercheur de moins de 45 ans, l'autre à un chercheur sans contrainte d'âge particulière. D'un montant de 250 000 euros chacun, une part (100 000 euros) est octroyée au chercheur une autre (150 000 euros) est attribuée à son laboratoire.

Les deux prix du Fonds AXA pour la Recherche récompensent un chercheur et son équipe pour un projet réalisé, mais aussi pour les soutenir dans leur programme de recherche à venir. A ce titre, le candidat devra fournir un calendrier prévisionnel de recherche sur les 3 à 5 ans. Le Fonds prime des recherches consacrées aux mutations majeures du monde contemporain et à leur impact et risques associés sur l'homme et l'environnement. Cette approche concernera exclusivement les 4 champs suivants :

- Finance et économie

- Sciences
- Technologies
- Sciences sociales



Les intentions de candidature ainsi qu'un CV sont à adresser, **au plus tard le 25 mai prochain**, à E. Jouini désigné pour effectuer la présélection (les institutions peuvent sélectionner au maximum trois candidats par prix). Aucune candidature ne peut être effectuée directement auprès du Fonds.

Plus d'informations :

<http://researchfund.axa.com/fr/>

et auprès de Valérie Fleurette :

valerie.fleurette@dauphine.fr



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Des recommandations européennes ...

La Commission Européenne a adopté jeudi 10 avril 2008, une **recommandation concernant la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de transfert de connaissances destinée aux OPR (organismes publics de recherche)**. Elle définit des principes de fonctionnement afin de mieux gérer et exploiter la propriété intellectuelle.

En savoir plus : [recommandations de la Commission \(PDF\)](#)

[http://ec.europa.eu/invest-in-](http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/ip_recommandation_fr.pdf)

[research/pdf/ip_recommandation_fr.pdf](http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/ip_recommandation_fr.pdf)

... et nationales

La Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, a mis en ligne « **Le Guide de la propriété intellectuelle dans les pôles de compétitivité** ». Ce guide est un instrument de diffusion de l'information juridique et d'aide à la mise en place de bonnes pratiques. Son objectif est de sensibiliser les différents acteurs engagés dans les projets collaboratifs de recherche et développement aux questions de propriété intellectuelle, de faire le point sur l'état des connaissances, des pratiques et des besoins en ce domaine, et de proposer des outils juridiques permettant d'anticiper et de résoudre les difficultés. L'utilisation de ce guide sera facilitée par une entrée via les fiches pratiques.

Téléchargeable sur :

<http://www.industrie.gouv.fr/guidepropintel/presentation.htm>



LEÇON INAUGURALE DU PROFESSEUR WILLIAM MEGGINSON

Le **Professeur William Megginson**, titulaire de la Chaire franco-américaine Tocqueville / Fulbright 2007-2008 à Dauphine et accueilli par le DRM-Cereg, a donné le jeudi 27 mars 2008 sa **Leçon inaugurale "The Rise of Sovereign Wealth Funds: Opportunities and Challenges"**

"Sovereign wealth funds, which now control over \$2.5 trillion of investable capital, have emerged as major international investors. These funds present both challenges and opportunities for western policy-makers, investors, and economic researchers. In particular, since these funds have been highly secretive and have non-transparent investment policies, and because the largest funds are owned by non-democratic governments, it is unclear whether their objectives will remain purely commercial or will instead become more politicized. Professor Megginson will survey the key sovereign wealth funds, describe their current investment levels and objectives, and suggest how the concerns of both western policy-makers and these funds' owners can be reconciled to mutual advantage."



DAUPHINE DANS LES PROJETS ANR



Dauphine a participé avec succès aux premiers appels d'offre lancés dès 2005 par l'ANR : **24 projets** (impliquant 27 équipes dauphinoises) sont financés depuis la fin de l'année 2005 pour un montant total de 1 783 188 euros (gestion dauphine et CNRS confondue – seuls les montants attribués aux équipes dauphinoises sont pris en compte). Les premiers d'entre eux arrivent à échéance en ce moment. Voir le détail des projets financés en page 12.

Quelques 18 projets ont été déposés dans le cadre des Appels à projets 2008 des différents programmes (STIC, Blanc, Jeunes Chercheurs/Jeunes chercheuses, SHS/entreprise ...).



LE DISPOSITIF DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE SIMPLIFIÉ ET AMPLIFIÉ

Un argument à retenir lors des négociations des contrats de recherche avec les partenaires extérieurs

Aide publique sous forme d'incitation fiscale, le **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** permet d'accroître la compétitivité des entreprises en soutenant leur effort de recherche et développement (R&D).

A partir de cette année, le CIR est assis uniquement sur le volume de dépenses de R&D déclaré par les entreprises. Celles-ci peuvent donc facilement évaluer le montant de son crédit d'impôt à venir :

- 30% des dépenses de R&D pour une première tranche jusqu'à 100 millions d'euros ;
- 5% des dépenses de R&D au delà de ce seuil de 100 millions d'euros.

Pour les entreprises qui demandent à en bénéficier pour la première fois, le taux de cette tranche est de 50% l'année d'entrée dans le dispositif et de 40% la deuxième année.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, ainsi que les associations régies par la loi de 1901 (sous certaines conditions).

Quelles dépenses sont retenues ?

Principalement celles concernant la veille technologique, les moyens humains et matériels affectés à la recherche, la recherche sous traitée, les brevets et leur défense.

Pour en savoir plus :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-d-impot-recherche-cir.html>

Exemple :

Le CIR appliqué aux CIFRE

Comme toute dépense concourant au développement de la R&D d'une entreprise, **les charges engendrées par une CIFRE sont éligibles au CIR**. A partir de 2008, le CIR correspondant est, chaque année, égal à 30 % du coût salarial brut chargé du doctorant CIFRE, augmenté d'un coût forfaitaire d'environnement de 75 % et diminué de la subvention versée par l'ANRT.

En cas **de recrutement à l'issue de la thèse CIFRE**, le salaire chargé est compté double et l'évaluation des coûts d'environnement est portée à 200% du salaire chargé pendant les 24 mois qui suivent le recrutement, à condition que celui-ci soit le 1er CDI du jeune docteur et que l'effectif de la société ne soit pas inférieur à celui de l'année précédente.

Par ailleurs, les **dépenses engendrées par la collaboration avec le laboratoire de recherche académique peuvent être éligibles au CIR** s'il est démontré qu'il s'agit bien d'une prestation de R&D concourant à lever un "verrou technologique" et non à de l'innovation. La production immatérielle est éligible. Les dépenses sont alors comptées double (ce qui correspond à un crédit d'impôt de 60%).



RECHERCHE EUROPEENNE - 7^oPCRD (2007-2013) : APPELS A PROPOSITIONS OUVERTS

Depuis 1984, l'Union Européenne (UE) structure sa politique de recherche et d'innovation à travers des programmes-cadres pluriannuels de recherche et développement technologique (PCRD). La Commission Européenne finance à travers ces PCRD de nombreux projets de recherche et d'innovation ainsi que des projets de mobilité afin de renforcer la recherche européenne.

Programme People

Le programme « People » vise à renforcer l'attractivité de l'UE pour les chercheurs, encourager leur mobilité en Europe et développer leurs compétences à tous les stades de leur carrière.

Calendrier des appels :

European Reintegration Grant (ERG) : date limite: 31.12.2008

IRG : date limite : 31.12.2008

Initial Training Networks (ITN): date limite 02.09.2008

Intrat European Fellowship (IEF): date limite 19.08.2008

International Incoming Fellowship (IIF): date limite: 19.08.2008

International Outgoing Fellowship (IOF): date limite : 19.08.2008

Pour en savoir plus sur ces appels :

<http://cordis.europa.eu/fp7/dc/index.cfm?fuseaction=UserSite.FP7CallsPage>

et auprès de Edith Buser : edith.buser@dauphine.fr

Programme Coopération

Le programme « Coopération » vise à soutenir les différentes formes de coopération transnationale dans l'Union et au-delà dans dix domaines thématiques prioritaires.

Alimentation, agriculture et biotechnologie : date limite : 12.08.2008

Technologies de l'information et de la communication : FET Open Scheme : date limite : 20.01.2009

Pour en savoir plus sur le 7^oPCRD et ses programmes :

<http://www.dauphine.fr/fr/recherche-et-valorisation/valorisation/international/europe/structure-du-7eme-pcrd.html>

et auprès de Edith Buser : edith.buser@dauphine.fr



PREMIER PROJET DU 7^oPCRD A DAUPHINE

Le LEGOS est partenaire du **projet ANCIEN** (Assessing needs for care in European Nations), actuellement, en phase de négociation par la Commission Européenne dans le cadre du 7^oPCRD.

Ce projet de recherche a pour objectif de mettre en place une méthodologie permettant de construire un cadre conceptuel de description et d'analyse des différentes modalités d'organisation des soins de long terme.



DAUPHINE A LA VILLA FINALLY...

Les universités de Paris-Île-de-France organisent un colloque sur la Recherche et l'Europe à la villa Finally, propriété des universités parisiennes, à Florence du 22 au 26 octobre 2008.



Il s'agit de mettre en valeur la recherche des universités parisiennes et franciliennes dans les différents champs. Les communications vont ainsi de l'histoire de l'Europe à la recherche médicale en Europe.

Paris-Dauphine a souhaité participer et trois personnes représenteront quelques aspects de nos activités de recherche en sciences de gestion avec l'intervention d'une doctorante travaillant sur le crédit en Europe, de Sandrine Dufour-Kipellen, Maître de conférence en économie de la santé sur le vieillissement en Europe et de Joël Monéger, professeur de droit, chaire Jean Monnet, sur le thème : "Du travailleur au citoyen, la longue marche vers la reconnaissance de la personne au sein de l'Union européenne".



ALLIANCE PARIS UNIVERSITAS - PROJET PARINOV

Dans le cadre des actions communes de sensibilisation des chercheurs à la valorisation de la recherche organisées dans le cadre du projet PARINOV, deux formations seront organisées en juin prochain sur « les droits de Propriété intellectuelle et les résultats de la recherche académique » (le 10 juin), et sur « Le projet de recherche dans un contexte d'innovation » (le 12 juin).



Par ailleurs, nous rappelons aux chercheurs que ce projet PARINOV, qui porte sur l'organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants, permet de financer:

- des dépôts de titres de propriété intellectuelle (brevets, logiciels, marques, noms de domaine,...)
- des études de marché (évaluation des potentialités technico-économiques de valorisation de la technologie) et des prototypes.

Plus d'informations auprès de Edith Buser : edith.buser@dauphine.fr



NOMINATIONS ...

- **Mme Florence Legros**, professeur des universités, a été nommée **Rectrice de l'Académie de Dijon** en Conseil des ministres le 30.01.08 (Décret du 31.01.08)

- **M. Frédéric Wacheux**, professeur des universités, a été nommé **Recteur de l'Académie de Guyane** (Décret du 31.01.08)

- **M. Nicolas Berland**, professeur des universités a été nommé en qualité de **directeur adjoint de l'EDOGEST** au 1^{er} février 2008 par arrêté du Président de l'Université.

- **M. Joël Monéger**, professeur des universités a été nommé **Directeur de la Maison des Ecoles Doctorale** au 22 février 2008 par arrêté du Président de l'Université.

- **M. Michel Kalika**, professeur des universités, a été nommé **directeur de l'école de management de Strasbourg** à compter du 20 mars 2008 par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 10 mars 2008.

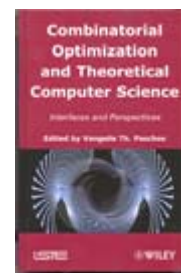
- **M. Elyès Jouini**, professeur des universités, a été nommé le 16 avril 2008 par le président de l'Assemblée nationale à la **Commission nationale du financement des charges de démantèlement des installations nucléaires de base et de gestion des combustibles usés et déchets radioactifs**. (J.O. du 17.04.08)

- **M. Elyès Jouini**, professeur des universités a été nommé **membre du Conseil d'analyse économique** par arrêté du Premier ministre en date du 30 avril 2008.



COUP DE PROJECTEUR SUR ...

A l'occasion des 30 ans du Lamsade, publication d'un nouvel ouvrage intitulé : « *Combinatorial Optimization and Theoretical Computer Science -- Interfaces and Perspectives 30th Anniversary of the LAMSADE* » sous la direction de Vangelis Th. Paschos (Lamsade), aux éditions Wiley - ISTE, Janvier 2008.



This volume is dedicated to the theme "Combinatorial Optimization – Theoretical Computer Science: Interfaces and Perspectives" and has two main objectives: the first is to show that bringing together operational research and theoretical computer science can yield useful results for a range of applications, while the second is to demonstrate the quality and range of research conducted by the LAMSADE in these areas.



Parution - **Langue française spécialisée en Droit** - sous la direction d'Odile Challe (Ciclas), aux éditions Economica, 2007.



Révisions éditoriales

Présentation de l'éditeur

Le langage joue un rôle crucial dans le contexte de l'entreprise actuelle.

Appliqué à la discipline maîtresse des relations humaines qu'est le droit, il pose une question de recherche contemporaine autour des concepts flous qui fleurissent dans l'euphémisme? Original par son approche diversifiée de la langue française, ce recueil d'articles écrits par des spécialistes est un véritable outil de formation, très accessible et menant vers la réflexion.

La 19^e édition 2008 du code des baux, commenté par Joël Monéger, vient de paraître aux éditions Dalloz.



Ce code à jour des dernières évolutions du droit locatif contient les textes et les décisions judiciaires classées avec méthode par Yves Rouquet, rédacteur en chef, mais aussi des analyses qui permettent de comprendre les

règles légales et les décisions de justice. C'est un outil indispensable pour le praticien de ce domaine. C'est un guide pour qui entend louer un logement ou un local commercial et entend éviter de tomber dans les pièges nombreux fruits d'une législation très complexe, et souvent en décalage avec la réalité. Les juges sont appelés à interpréter, d'où les milliers d'arrêts. L'auteur explique les unes et les autres.

APPELS AUX CENTRES DE RECHERCHE ET ÉCOLE DOCTORALE DAUPHINOIS

N'hésitez pas à communiquer au SCRIV, les évènements forts de la vie de votre centre ou de votre école doctorale. Nous les insérerons dans les prochains numéros de la lettre.

Suite de la page 8

DAUPHINE DANS LES PROJETS ANR

PROGRAMMES	2005				2006				2007			
	Gestion upd		Gestion cnrs		Gestion upd		Gestion cnrs		Gestion upd		Gestion cnrs	
	Nombre de projets (dont coordination)	Montant (euros)	Nombre de projets (dont coordination)	Montant (euros)	nombre	montant	Nombre de projets	montant	nombre	montant	Nombre	montant
« blanc »	5 (2)	424 150	1 (1)	128 000	4 ¹ (2)	319 016	2	43 695	2 (1)	172 678	2	80 800
« nano »					1	50 000						
« rntl »					1	103 400						
« shs/Entreprise »											2 ² (2)	264 745
Agri et devt durable							1	29702				
Techno log											1	15 000
« sécurité et informatique »					1	28 080			1	74 000		

Année de signature de la décision	Programmes	Intitulé du projet	Responsable scientifique (souligné indique que Dauphine est coordinateur)	Centre de recherche	Gestion upd cnrs	Budget pour le partenaire Dauphine (en euros)
2005	Blanc	systèmes de particules avec interactions non-réversibles approches déterministes et aléatoires (SPINADA)	<u>S. Mischler</u>	Ceremade	upd	84 000
2005	Blanc	Inégalité fonctionnels : probabilités et équations aux dérivées partielles (IFO)	Y. Gentil	Ceremade	upd	54 500
2005	Blanc	approches computationnelles en chimie quantique relativiste (ACCQUAREL)	<u>G. Turinici</u>	Ceremade	upd	169 260
2005	Blanc	élaboration et évaluation de nouvelles méthodes d'inférence statistique en génétique des population (MISGEPOP)	C. Robert	Ceremade	upd	22 325
2005	Blanc	exploration du modèle cosmologique par fusion statistique de grands relevés hétérogènes (ECOSSTAT)	C. Robert	Ceremade	upd	94 065
2005	Blanc	Surfaces minimales dans les espaces continus et discrets, propriétés, algorithmes et applications (SURF)	<u>L. Cohen</u>	Ceremade	cnrs	128 000

¹ dont 1 projet fait intervenir 3 équipes différentes

² dont 1 projet impliquant 2 équipes gérées respectivement par le CNRS et UPD

Année de signature de la décision	Programmes	Intitulé du projet	Responsable scientifique (souligné indique que Dauphine est coordinateur)	Centre de recherche	Gestion upd cnrs	Budget pour le partenaire Dauphine (en euros)
2006	RNTL	classification et visualisation pour l'exploration et la navigation (SEVEN)	<u>E. Diday</u>	Ceremade	upd	103 400
2006	Nano	NanoGPScellulaire – Développement et application d'un GPS cellulaire à base de nanocristaux semiconducteurs	<u>L. Cohen</u>	Ceremade	upd	50 000
2006	Blanc	Méthodes deMonté carlo AdaptativeADAP'MC Méthodes deMonté carlo Adaptatives (ADAP'MC)	<u>C. Robert</u>	Ceremade	upd	47 700
2006	Blanc	Croyances individuelles et collectives : partage des risques et marchés financiers	R.A. Dana C. Napp <u>E. Jouini</u>	Ceremade DRM-Cereg IFD	upd	31 200 72 800 72 823
2006	Blanc	Management : pratiques privées, enjeux publics. Une mise en perspective historique (MPPEP)	<u>H. Bouquin</u>	DRM-Crefige	upd	61 960
2006	Blanc	représentation, élicitation et agrégation de préférences sur les domaines combinatoires : nouvelles méthodes et applications (PHAC)	<u>N. Maudet</u>	Lamsade	upd	32 533
2006	Sécurité et informatique	Model Checking Stochastique pour la performabilité et la sûreté de systèmes CHECKBOUND)	<u>L. Mokdad</u>	Lamsade	upd	28 080
2006	Blanc	analyse des dynamiques de conflits dans les territoires de France (ADYCOTE)	<u>T. Kirat</u>	Irises	cnrs	19 106
2006	Agriculture et Développement Durable	Conflits d'usage et de Voisinage dans les Espaces Ruraux et périurbains (quand les conflits durent...) (COVER)	<u>T. Kirat</u>	Irises	cnrs	29 702
2006	Blanc	Pour une analyse écologique des comportements électoraux (PAECE)	<u>E. Agrikoliansky</u>	Irises	cnrs	24 589

Année de signature de la décision	Programmes	Intitulé du projet	Responsable scientifique (souligné indique que Dauphine est coordinateur)	Centre de recherche	Gestion upd cnrs	Budget pour le partenaire Dauphine (en euros)
2007	Blanc	Contrôle et identification de systèmes quantiques (C-QUID)	<u>G. Turinici</u>	Ceremade	upd	64 896
2007	Blanc	"Statistiques bayésiennes semi-paramétriques (SP Bayes)	<u>J. Rousseau</u>	Ceremade	upd	107 782
2007	Sécurité et informatique	Distributed Open and Timed Systems (DOTS)	<u>B. Bérard</u>	Lamsade	upd	74 000
2007	SHS/Entreprise	La construction sociale d'interfaces : le cas des activités financières en émergence (INTERFACE)	E. Lazéga <u>J. Huault</u>	Cerso DRM-dmsp	upd cnrs	49 922 144 745
2007	SHS/Entreprise	L'entreprise face aux mondes virtuels (ENT-VIRT)	<u>A. David</u>	DRM-MLab	cnrs	120 000
2007	Technologies logicielles	Pilotage 2.0 : Méthodes et composants pour la mise sous contrôle des capacités organisationnelles et pilotage des plans de progrès dans les organisations étendues	<u>S. Tran</u>	DRM-MLab	cnrs	15 000
2007	Blanc	Limites hydrodynamiques et mécanique statistique hors équilibre	<u>S. Olla</u>	Ceremade	cnrs	37 800
2007	Blanc	Optimal transport: Theory and applications to cosmological reconstruction and image processing (OTARIE)	<u>J. Salomon</u>	Ceremade	cnrs	43 000



Les Etudes doctorales à Dauphine

"La **formation doctorale** est organisée au sein des **écoles doctorales**. Elle consiste en une **formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation**, qui peut être accomplie en formation initiale ou continue. Elle constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du **grade de docteur**" (*extrait de l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale*).

"Le **doctorat** est préparé, dans une **école doctorale accréditée**, au sein d'une unité ou équipe de recherche reconnue à la suite d'une évaluation nationale, sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à cette école ou dans le cadre d'une co-direction" (*extrait de l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale*).

À l'Université Paris-Dauphine, la formation doctorale est assurée au sein de **4 écoles doctorales (ED)** habilitées à délivrer **9 Diplômes de Doctorat** :

<p>EDOGEST École Doctorale de Gestion</p> <p>Directeur : Professeur Isabelle Huault Directeur adjoint : Professeur Nicolas Berland</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Doctorat en Sciences de Gestion</i>	<p>EDOCIF École Doctorale Économie des Organisations : Concurrence, Innovation, Finance</p> <p>Directeur : Professeur Françoise Forges Directeur adjoint : Professeur Jérôme Wittwer</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Doctorat en Sciences Economiques</i>
<p>EDOSSOC École Doctorale des Sciences Sociales</p> <p>Directeur : Professeur Dominique Damamme Directrice adjointe : Mme Michèle Tallard</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Doctorat en Droit</i>• <i>Doctorat en Sociologie</i>• <i>Doctorat en Sciences Politiques</i>	<p>EDDIMO École Doctorale Décision Informatique Mathématiques Organisations</p> <p>Directeur : Professeur Rose-Anne Dana Directeur adjoint : Professeur Cristina Bazgan</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Doctorat en Informatique</i>• <i>Doctorat en Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales</i>• <i>Doctorat en Sciences</i>• <i>Doctorat en Sciences de Gestion</i>

La **Maison des Ecoles Doctorales**, structure fédérative récemment créée, a pour vocation de contribuer à élaborer et mettre en œuvre la politique de l'Université Paris-Dauphine en matière de formation doctorale aux côtés des Ecoles Doctorales. Elle coordonne les compétences et les pratiques des ED dans le respect de leurs spécificités. La MED vise à mutualiser certains moyens et harmoniser le fonctionnement des ED. La MED constitue l'outil opérationnel des ED.

Le **Professeur Joël Monéger** en a pris la direction depuis le 22 février 2008.

Sous l'égide de son Directeur et en concertation étroite avec les Directeurs des Ecoles Doctorales, la Maison des Ecoles Doctorales dont le secrétariat sera assuré par le Service Commun de la Recherche et de la Valorisation, s'attachera à développer les actions suivantes :

- Inscription et suivi des étudiants en doctorat (dans le respect de l'arrêté du 7/08/2006 et de la Charte des thèses de l'Université) ;
- Harmonisation, dans la mesure du possible, des pratiques des ED par la mise en place d'un référentiel de bonnes pratiques portant sur la durée des thèses, les modalités de recrutement des doctorants, d'attribution des financements, ...
- Mise en place de formations complémentaires et transversales communes à toutes les ED accompagnant la réalisation de la thèse et préparant l'insertion professionnelle du futur docteur tant dans le monde académique que dans le secteur privé (notamment en lien avec le SCUIO et le CIES Sorbonne) : formation à l'insertion professionnelle, aux techniques d'exposé et de communication, formations en langues, connaissances de l'entreprise, actions de sensibilisation des doctorants au transfert de connaissances/de savoirs/technologique et à la création d'entreprises, journées de rencontres avec les entreprises, mise en place de Doctoriales®, NCT®, développement des co-tutelles de thèses, ...;
- Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs (notamment en lien avec le SCUIO): mise en place d'une base de données unique, création d'un réseau des anciens docteurs de Dauphine, organisation d'une journée des docteurs (cérémonie de remise de diplôme) ... ;
- Elaboration et suivi d'indicateurs et de statistiques (préparation de la thèse et insertion professionnelle)... ;
- Contribution à la politique de communication de Dauphine en matière de formation doctorale, valorisation des ED et du grade de docteur dans le monde socio économique et professionnelle (notamment en lien avec le service de la communication et le SCUIO) : site web, plaquette des formations doctorales, participation aux salons ;
- Développement de la coopération européenne et internationale (notamment en lien avec le SRI) : cotutelle, participation aux collèges doctoraux franco-pays de la CPU... ;
- Développement de liens avec les organisations/associations : l'ABG (Association Bernard Grégory), l'APEC, l'ANDES ... ;

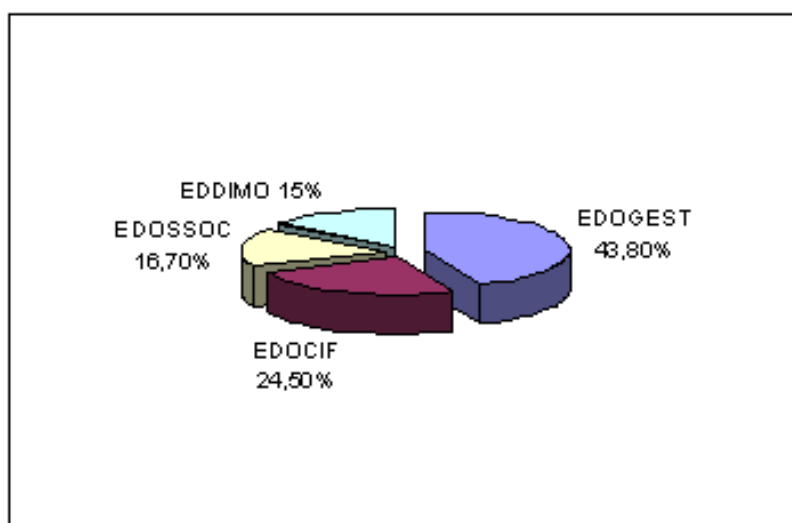
L'Université Paris-Dauphine attache une attention particulière à la formation par la recherche et place les études doctorales au cœur de sa politique de recherche et de la formation.

Sous l'égide de son Conseil Scientifique, Dauphine a entamé, au cours du contrat quadriennal qui s'achève, un programme rigoureux d'amélioration de l'encadrement doctoral et de réduction de la durée moyenne des thèses :

- Nouvelle charte des thèses, modifiée en application de l'arrêté du 7/08/06, approuvée par le CS du 26/04/07 et par le CA du 30/04/07,
- limitation du nombre de doctorants par directeur à 7,
- politique très restrictive de dérogations à compter de la 6^e inscription en thèse,
- suivi régulier des doctorants et de l'avancement de leurs travaux sous forme de séminaires doctorants
- monitorat/mentorat des doctorants par de jeunes maîtres de conférences
- mise à disposition des doctorants de personnes ressources (jeunes collègues compétents en outils statistiques ; informatique ;...)

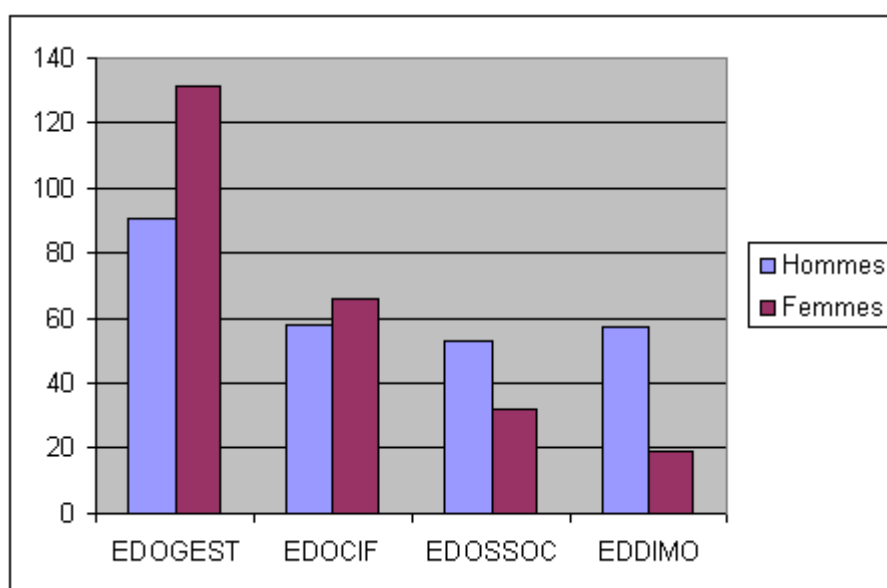
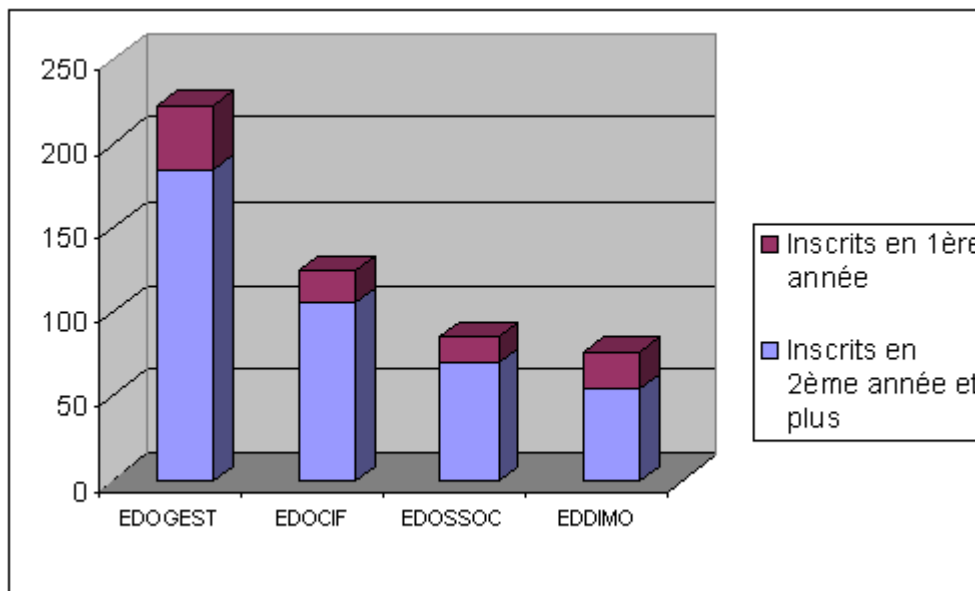
Quelques chiffres

La population des doctorants représente **7,5%** du total des étudiants inscrits à l'Université Paris-Dauphine. Sa répartition par Ecole Doctorale, pour l'année **2007/2008**, est :



	total	total		Dont 1 ^{ère} inscr. 2008	
		H	F	H	F
EDOGEST	222	91	131	17	20
EDOCIF	124	58	66	11	8
EDOSSOC	85	53	32	9	7
EDDIMO	76	57	19	17	5
total	507	259	248	54	40

Source : enquête SIREDO 2008



Environ **7%** des étudiants effectuent leur thèse dans le cadre d'une **co-tutelle internationale** (avec l'Italie, l'Espagne, la Tunisie, la Moldavie, la Suisse, le Brésil, la Hongrie, le Portugal, la Crète,...).

Près de **20%** des doctorants sont titulaires d'une **allocation de recherche** et **6%** effectuent leur thèse dans le cadre d'une convention **CIFRE**.

35 % des doctorants disposent d'un financement à un autre titre (bourses d'organismes, de régions, de leur pays d'origine, statut de salariés, ...). Le taux d'étudiants sans financement est très variable entre Ecoles Doctorales.

Bien qu'irrégulièrement réparti entre les 4 Ecoles Doctorales, le potentiel d'encadrement doctoral est important avec environ **180 Professeurs, Maîtres de conférences-HDR et assimilés**. Ce potentiel devrait encore croître dans les années à venir, l'Université encourageant les Maîtres de Conférences à passer l'HDR.

Au cours des **4 dernières années**, l'université Paris-Dauphine a délivré **307 doctorats**, soit en moyenne **76 doctorats/an**, dont la répartition par Ecole Doctorale est la suivante :

	2004						2005						2006						2007						TOTAL en nombre	en %
	total	Allocataires	Boursiers	CIFRE	Salariés	Sans financement	total	Allocataires	Boursiers	CIFRE	Salariés	Sans financement	total	Allocataires	Boursiers	CIFRE	Salariés	Sans financement	total	Allocataires	Boursiers	CIFRE	Salariés	Sans financement		
EDDIMO	20	7	7	1	3	2	26	12	6	3	4	1	25	8	6	2	8	1	15	5	8	1		1	86	28
EDOSSOC	6			1		5	7	3		1	1	2	10	5	1			4	14	3			3	8	37	12
EDOCIF	20	5	1	2	5	7	21	4	5	2	2	8	16	3	3	2	2	6	17	5		2	6	4	74	24
EDOGEST	28	7	1	2	8	10	22	7	3		5	7	35	9	3		11	12	25	5	3	3	3	11	110	36
Total	74						76						86						71						307	

Il ressort de ces données que les flux de thèses par rapport aux candidats est très satisfaisant dans les différentes écoles doctorales. En sciences de gestion, l'Université Paris-Dauphine est le lieu où se prépare plus de la moitié des thèses de doctorat et le vivier majeur des chercheurs et enseignants en France.

Faire une thèse à Dauphine

Le Pôle Recherche et Thèses du Service Commun Recherche et Valorisation assure l'accueil et le suivi administratif des doctorants jusqu'à leur soutenance : gestion des procédures d'inscriptions y compris dérogatoires, des procédures de réinscriptions, de la présoutenance et des soutenances de thèses.

S'inscrire...

Procédure d'Inscription en 1ère année de Doctorat.

Titulaire d'un DEA ou d'un MASTER de Recherche d'une université française

- 1) Obtenir l'accord d'un Directeur de thèse
- 2) Prendre contact avec le pôle Recherche et Thèses pour l'inscription pédagogique (A402, A404), venir avec une attestation de réussite ou le diplôme de master.
- 3) Inscription administrative à la Scolarité Centrale
- 4) (Pour les Allocataires, validation du dossier et obtention du contrat A408)

Titulaire d'un autre diplôme de troisième cycle (DESS, Master Pro, Diplôme d'Ecole ...etc)

Obtention de l'autorisation d'inscription en Doctorat :

- 1) Trouver un Directeur de thèse
- 2) Déposer un dossier de demande d'inscription pour le Conseil scientifique (voir ci-dessous*).
- 3) Après la réponse, prendre contact avec le pôle Recherche et Thèses pour l'inscription pédagogique (A402, A404)
- 4) Inscription administrative à la Scolarité Centrale

* Liste des pièces à fournir au Conseil scientifique 15 jours avant sa réunion :

- 1 - Accord écrit du Directeur du Centre de recherche d'accueil.
- 2 - Accord écrit du Directeur de thèse.
- 3 - Curriculum vitæ.
- 4 - Projet détaillé de la thèse comprenant une méthodologie et une bibliographie (3 à 6 pages).
- 5 - Photocopie du diplôme de 3^{ème} cycle.

6 - Liste des cours suivis dans le cadre du 3^{ème} cycle avec le contenu et le nom des professeurs, et si possible attestations d'enseignants.

7 - Travaux scientifiques (mémoire, rapports, publications.)

Procédure de réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} année

La procédure de réinscription en seconde et troisième année est assez simple. La Scolarité Centrale adresse un dossier à remplir, contenant notamment l'Autorisation de Poursuite de Thèse. Ce document est à remplir et à faire signer par le Directeur de thèse et le Directeur de l'Ecole Doctorale.

En 2^{ème} et 3^{ème} année il est possible, depuis la rentrée 2007, de procéder à son inscription en ligne.

Procédure de réinscription pour la 4^{ème} année et plus.

Pièces à déposer en A402 ou A404 :

- 1) Lettre du Directeur de Thèse demandant la réinscription au titre de la nouvelle année.
- 2) Un C.V.
- 3) Etat d'avancement comprenant :
 - le plan détaillé
 - les parties rédigées
 - la bibliographie
- 4) Photocopie de la carte d'étudiant de l'année passée.

Les étudiants souhaitant renouveler **leur inscription pour la 5^{ème} fois doivent avoir effectué leur présoutenance.**

La période d'inscription se déroule début septembre à la fin décembre (le calendrier précis sera donnée fin mai).

De la théorie à la réalité !

Les **thèses en cours** sont consultables par **école doctorale sur le site web de dauphine** : <http://www.dauphine.fr/fr/recherche-et-valorisation/les-ecoles-doctorales.html>

... Et soutenir

Tous les détails dans l'article : « *Soutenir une thèse : le parcours à rebours !* » dans la Lettre n°2 du SCRIV de juillet 2007.

Thèses soutenues

Depuis le début de l'année 2008, les soutenances sont annoncées sur le site web de Dauphine dans les **Actualités de la Recherche et Valorisation** et dans la rubrique **Les thèses** : <http://www.dauphine.fr/fr/recherche-et-valorisation/les-theses.html>

The screenshot shows the website of the University of Dauphine. At the top, there are navigation links for 'English | Español', 'Fil RSS | ENT | Marchés publics | Annuaire', and a user selection dropdown. The main navigation bar includes 'L'Université', 'Formations et diplômes', 'Recherche et valorisation', 'International', 'Relations entreprises', and 'Bibliothèque et documentation'. The breadcrumb trail reads 'Accueil Dauphine > Recherche et valorisation > Les thèses >'. The main content area features a blue header for 'Soutenance de thèse - Mme Aouatif EL FAKIR DE LA LAURENCIE, le mardi 19 février 2008 à 10h00'. Below this, the text describes the thesis topic: 'Une analyse critique de l'usage de la R&D dans les processus de développement : marchés, institutions et espaces d'apprentissage interactif'. It lists the members of the jury, including M. El Mouhoub MOUHOUD as President and M. Patrice GEOFFRON as Director of the thesis. A 'Résumé' section follows, detailing the thesis's focus on the strategic role of research and development in less developed countries.

Le DSRA

Dauphine délivre également un diplôme d'université appelé le DSRA Diplôme Supérieur de Recherches Appliquées en :

- Sciences Economiques
- Sciences de Gestion
- Sciences Politiques
- Droit
- Sociologie
- Informatique
- Mathématiques Appliquées

Ce diplôme à vocation professionnelle est destiné à permettre à l'étudiant d'apporter la preuve de la maîtrise accomplie dans un domaine particulier. Ce diplôme est rattaché à un master et se prépare sous la responsabilité d'un directeur de travaux.

Conditions d'inscription :

Pour les titulaires d'un Master de l'Université Paris-Dauphine :

- avoir obtenu l'accord d'un directeur de travaux.

Pour les titulaires d'autres diplômes délivrés par d'autres universités ou grands établissements :

- avoir obtenu l'accord d'un directeur de travaux et ensuite une dérogation du Président de l'Université sur avis du Conseil scientifique.

Préparation :

- de 1 à 3 années universitaires (la réinscription est obligatoire chaque année après avis favorable du directeur de travaux).

La soutenance du DSRA :

Le jury est désigné par le Président, après avis d'un rapporteur.

Il comprend au moins trois membres : Professeurs, habilités, assimilés agréés par le Conseil scientifique.

L'admission ou l'ajournement est prononcé par le jury après délibération.

Mention : **Passable - Assez Bien - Bien - Très Bien.**



LES ARTICLES PARUS DANS LES PRECEDENTS NUMEROS...

N°1 d'Avril 2007, N°2 de Juillet 2007 et N°3 de Novembre 2007

ETUDES DOCTORALES

Dans la lettre n°1 :

- *Réforme des Etudes Doctorales*
- *Soutenances de doctorats et thèses en cours*
- *Bourses et Prix de la Chancellerie des universités de Paris pour l'année 2007*

Dans la lettre n°2 :

- *Soutenir une thèse : le parcours à rebours !*
- *Révision de la Charte des Thèses*
- *Les formations doctorales en chiffres*
- *Financer sa thèse :*
 - *Les aides de la Région Ile de France*
 - *Bourses Eiffel*
 - *Autres sources de financement*
- *Dauphine intègre le consortium français du Collège Doctoral Franco-Brésilien*
- *Thèses, DSRA, HDR soutenus à Dauphine entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2007*

Dans la lettre n°3 :

- *Conseils des ED*
- *Doctorats et HDR à Dauphine*
- *MED*
- *Monitorat conseil*
- *Rapport CSRT sur le statut des jeunes chercheurs*
- *Prix de thèses*

EUROPE

Dans la lettre n°1 :

- *La Recherche européenne*

Dans la lettre n°2 :

- *7ème PCRD*

RECHERCHE ET VALORISATION A DAUPHINE

Dans la lettre n°1 :

- *La recherche en partenariat à Dauphine*
- *Propriété Intellectuelle :*
 - *Paris Universitas se dote d'une charte de la propriété intellectuelle*
 - *Noms de domaine, Droits d'auteur, droits des marques ...*
- *Cérémonie de Doctorat Honoris Causa*
- *Dauphine soutient les projets de création d'entreprises innovantes*
- *Un nouveau laboratoire commun : le Laboratoire FiME*
- *Le ceremade impliqué dans le RTRA en « sciences mathématiques »*

Dans la lettre n°2 :

- *Dauphine reçoit P. Protter et W. L. Megginson dans le cadre de la Chaire franco-américaine Tocqueville/Fullbright*
- *Les lignes directrices des chaires de l'Université Paris-Dauphine*
- *Dauphine partenaire du pôle de compétitivité mondial « Industrie financière »*
- *Parinov/Paris Universitas*
- *Dauphine au Congrès annuel du Réseau Curie*

Dans la lettre n°3 :

- *La recherche dauphinoise fait sa rentrée au Château de Ferrières*
- *Les enseignants-chercheurs à Dauphine*
- *Une archive institutionnelle pour Dauphine*
- *Séminaires de français langue étrangère pour les chercheurs étrangers*
- *Leçon inaugurale de Philip Protter*

LE SYSTEME NATIONAL...

Dans la lettre n°1 :

- *Loi de Programme pour la Recherche du 18 avril 2006*

Dans la lettre n°3 :

- *Loi « Libertés et responsabilités des universités »*
- *AERES*
- *La ville de Paris et la recherche*
- *ANR – Programme 2008*
- *Prix « Le Monde de la recherche universitaire »*
- *Nominations à l'IUF – Campagne de sélection 2008*
- *AUF*
- *Chaires Blaise Pascal – Appel 2008*
- *Égide*

... ET LES DOSSIERS SPECIAUX :

Dans la lettre n°1 :

- *Des chaires d'enseignement et de recherche à Dauphine*

Dans la lettre n°2 :

- *- Panorama sur la recherche partenariale à Dauphine*

Dans la lettre n°3 :

- *Dauphine prépare son contrat quadriennal 2009-2012*